

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 07/04/2017

SEANCE 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Changement de nom de la communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes a voté son nouveau nom : « Communauté de communes des coteaux du val d'Arros »

Conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur le sujet.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce changement de nom.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire informe que l'indice terminal de la fonction publique ayant évolué, la délibération n°2014-29 du 30 avril 2014 devient caduque.

Monsieur le Maire propose de ne pas changer le taux d'indemnité des élus par rapport à la délibération de 2014.

En faisant passer l'indice terminal de 1015 à 1022 en 2017, cette réforme de la fonction publique entraîne pour 2017, une augmentation des indemnités de fonction des élus de 0,6 %.

Monsieur le Maire propose ainsi de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- Camille DENAGISCARDE, Maire : 40 % de l'indice terminal
- Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Monique GAILHOU, Deuxième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Régie PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire : 15,75 % de l'indice terminal
- Jean-Louis GABAS, conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice terminal

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Renouvellement du contrat de concession gaz

La commune de TOURNAY dispose sur son territoire d'un réseau de distribution public de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 08 juin 1990 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 4 avril 2017 en vue de le renouveler, étant précisé que ce renouvellement est légalement possible sans mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,
- ✓ Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :

- GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte
 - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants
- ✓ 5 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
- Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
 - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
 - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel
 - Annexe 3 bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
 - Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
 - Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- ✓ La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 397 euros pour l'année 2017.
- ✓ Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé
- ✓ Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution de gaz naturel

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de traité de concession pour une durée de 30 ans pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Contrat de bail pour le presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de régulariser la situation administrative du presbytère par la signature d'un bail.

Monsieur le Maire propose la location du presbytère situé 8 avenue de Toulouse à l'association diocésaine de Tarbes à partir du 1^{er} mai 2017 pour une

durée de 6 ans. Le montant du loyer mensuel à 250 € dès lors qu'un curé sera affecté à la paroisse de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

6. Attribution des marchés pour la création d'une micro-crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour l'aménagement et l'optimisation d'une micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles. La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 3 avril 2017 pour ouvrir les plis.

L'analyse des offres faite par l'architecte Sébastien GANEO lui permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes pour un montant total de 148 029,93 € HT :

Lot 1 Démolition – Gros Œuvre – Ravalement : VIGNES pour 29 900,00 €
Lot 2 Charpente bois – Couverture métallique – Zinguerie : Toiture Bigourdane pour 9 864,25 €
Lot 3 : Menuiseries extérieures Aluminium : SMAC pour 22 125,00 €
Lot 4 : Menuiseries intérieures : Les menuisiers bagnérais pour 15 501,12 €
Lot 5 : Cloisons – Plafonds – Isolation : Jugues pour 15 728,68 €
Lot 6 : Electricité – Chauffage électrique : Electricité Générale pour 23 716,00 €
Lot 7 : Plomberie – Sanitaires – VMC : APICS pour 9 747,57 €
Lot 8 : Faïences : Oliveira Rogel pour 753,39 €
Lot 9 : Peinture – Revêtement de sols : Bouysonnie pour 18 431,83 €
Lot 10 : Serrurerie : Toiture Bigourdane pour 2 262,09 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Blandine CARATY demande si les services de la Protection Maternelle et Infantile ont été avertis du transfert du RAM pendant les travaux. Monsieur le Maire répond que pour l'instant non mais l'AFR du Magnoac, exploitant du RAM le fera, afin que la PMI agrée les locaux provisoires.

Madame Muriel ROSSI demande combien de places la micro-crèche pourra accueillir. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude DELAS indiquent qu'elle pourra accueillir 9 nourrissons simultanément. En fonction des horaires de chacun, le nombre de bénéficiaires pourra donc être beaucoup plus important.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur préférence sur le choix des lames pour la couverture de l'auvent : soit rectangulaires « règle de maçon » soit profilées « aile d'avion » avec un surcout. Le choix se porte sur la lame rectangulaire « règle de maçon ».

7. Avancement du réaménagement de la place d'Astarac

Monsieur le Maire fait un résumé de la dernière réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et évoque notamment les 3 scénarios envisagés. Dans tous les cas, le contournement des bus sur la place ne sera plus possible car cela entraînerait la suppression d'un nombre trop important de places de stationnement. Le scénario privilégié est le numéro 2 car il offre un espace piéton important tout en limitant la suppression de places de stationnement.

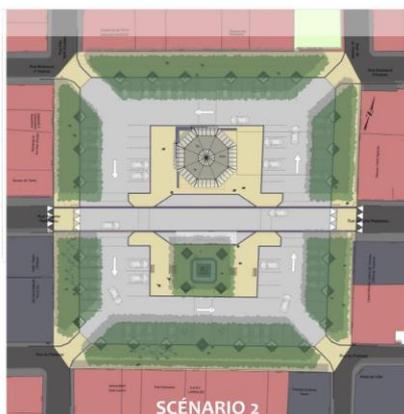
Travail de l'AVP

3 scénarii pour 3 manières de réhabiliter et de « vivre » la place de l'Astarac – Vues en plan



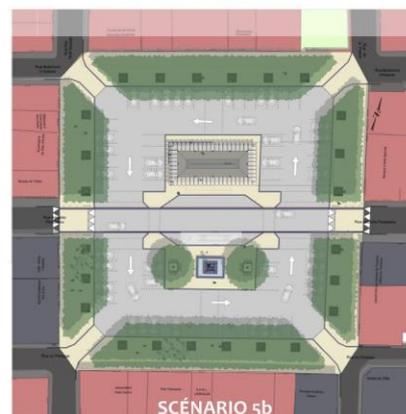
SCÉNARIO 1b
Larges trottoirs, cœur planté, halle octogonale, monument à l'emplacement actuel

- > 40 places + 2 places PMR
- > Larges trottoirs de 6m (terrasse exist. La Bastide: 5,5m)
- > Halle octogonale 14x14m
- > Monument non déplacé
- > Espace piéton central de 1060 m²
- Larges trottoirs non ombragés
- Faible nombre de places
- Espace central très encombré pour la fête et le marché
- + espace central ample



SCÉNARIO 2
Couverts/terrasses ombragés, cœur axé et symétrique, halle octogonale, monument déplacé

- > 72 places + 2 places PMR
- > Larges couverts de 6m ombragés par 25 arbres en plateau d'ombrage
- > Halle octogonale 14x14m
- > Monument déplacé, ombragé par 4 arbres en plateau d'ombrage
- > Espace piéton central de 720 m²
- Espace central piéton plus réduit
- + grand nombre de places
- + composition parfaitement symétrique
- + couverts ombragés en pied de façades commerçantes



SCÉNARIO 5b
Couverts/terrasses ombragés, cœur axé et symétrique, halle octogonale, monument déplacé

- > 61 places + 2 places PMR
- > Très larges couverts de 8m ombragés par 24 arbres en plateau d'ombrage
- > Halle rectangulaire de 10x20m
- > Monument déplacé
- > Espace piéton central de 550 m²
- Espace central très réduit
- + très larges couverts ombragés en pied de façades commerçantes

PEDURTHE - CASALS - XMGE - QUARTIERS LUMIERES - FC - AEC

13

La rénovation souhaitable des façades privées est également évoquée.

A l'unanimité le conseil municipal valide la poursuite des études sur la base du scénario 2, en sollicitant un allègement de la barrière végétale périphérique.

Une fois validé par le conseil municipal, le projet définitif donnera lieu à une concertation locale à partir d'une exposition en mairie des planches présentant le projet retenu, permettant à la population de présenter ses observations.

8. Avancement de la rénovation du complexe du Rensou

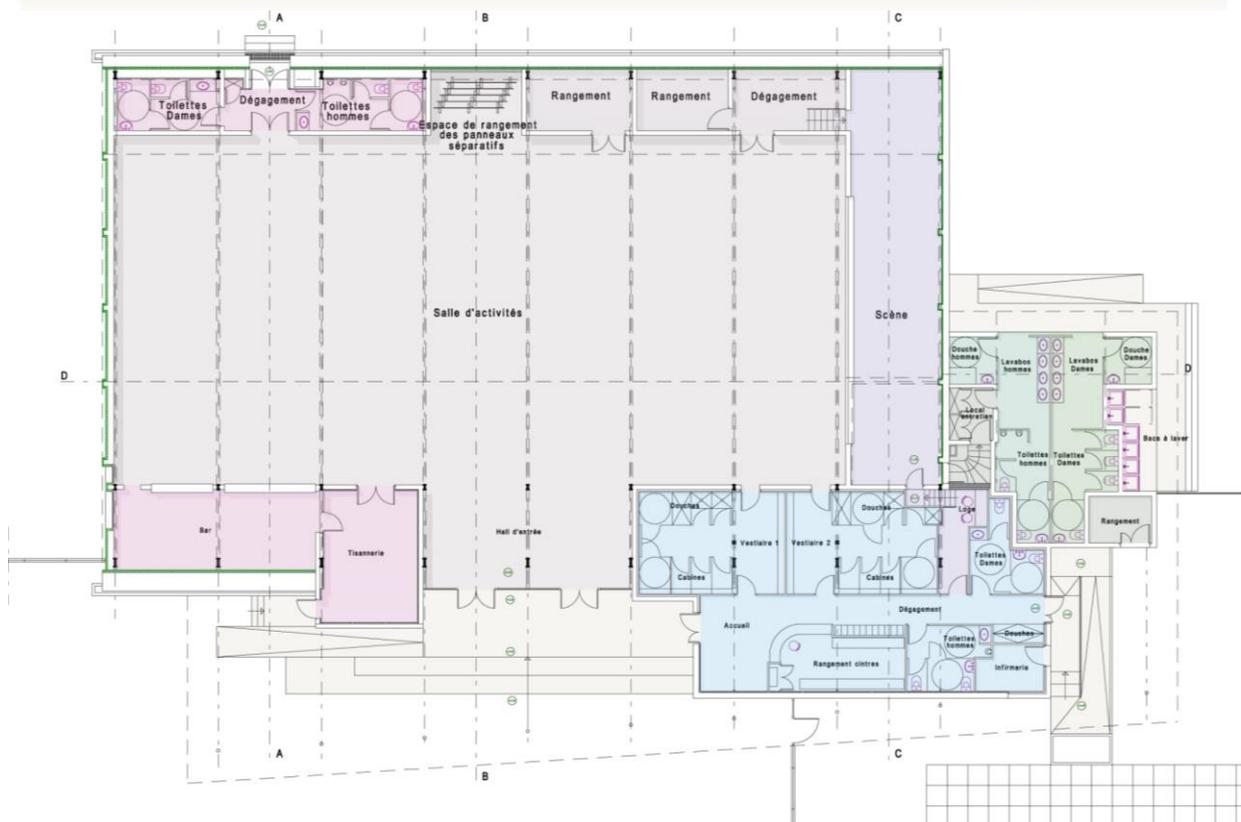
Monsieur le Maire présente les premières esquisses du projet de rénovation du complexe du Rensou préparées par le maître d'œuvre. Il revient également sur le

projet d'extension du camping du début des années 2000 non suivi d'effet à l'époque, ce qui a conduit à intégrer au projet actuel la réalisation d'un bloc sanitaire dédié au camping, afin de permettre d'envisager sa réouverture.

Il fait le point des différentes subventions acquises ou espérées sur cette opération, et notamment le courrier de demande de subvention adressé à l'ancienne intercommunalité fin décembre 2016 puis au Président de la nouvelle communauté de communes pour un montant de 200 000 €, ce dernier ayant confirmé par écrit que la demande sera examinée par la commission compétente. Par ailleurs, la part non subventionnée de ce projet sera financée par emprunt.

Monsieur le Maire évoque également le projet de sport/santé porté à titre privé par Messieurs ALEXIS, DATAS-TAPIE et ROSSI qui semble compatible avec la volonté de la commune de rouvrir le camping.

Le conseil municipal prend acte de l'état d'avancement des études qui donnera lieu à une présentation détaillée une fois le projet finalisé.



FINANCES

9. Tarifs des sorties de l'ALSH d'avril 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour avril 2017. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Escaladieu du 14 avril 2017 : Quotient 1 : 7 €, Quotient 2 : 8 €, Quotient 3 : 9 €, Quotient 4 : 10 €, Quotient 5 : 11 €, Quotient 6 : 12 €
- Tarbes Jardin Massey du 17 février 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Taxes et produits irrécouvrables pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire expose la demande du comptable public faite aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Sommes non recouvrées
2012	564,95 €
2013	408,05 €
2014	707,25 €
TOTAUX	1680,25 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il précise que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Vote du compte administratif 2016

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	734 587,07	0,00	228 449,07	0,00	963 036,14
Opérations exercice	1 171 756,24	1 438 331,46	378 304,83	142 423,69	1 550 061,07	1 580 755,15
Totaux	1 171 756,24	2 172 918,53	378 304,83	370 872,76	1 550 061,07	2 543 791,29
Résultats de clôture	0,00	1 001 162,29	7 432,07	0,00	7 432,07	1 001 162,29
Restes à réaliser	0,00	1 001 162,29	65 000,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	1 171 756,24	2 172 918,53	443 304,83	370 872,76	1 615 061,07	2 543 791,29
Résultats av affect.	0,00	1 001 162,29	72 432,07	0,00	0,00	928 730,22

13. Affectation des résultats de 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	235 881,14 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	228 449,07 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	7 432,07 €
Restes à réaliser en dépenses :	65 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	72 432,07 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	266 575,22 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 : (après affectation des résultats de 2015)	734 587,07 €
Excédent cumulé à affecter :	1 001 162,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 72 432,07 €
Supplément disponible : _____ 928 730,22 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 928 730,22 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : _____ 928 730,22 €

Inscriptions au budget 2017 :

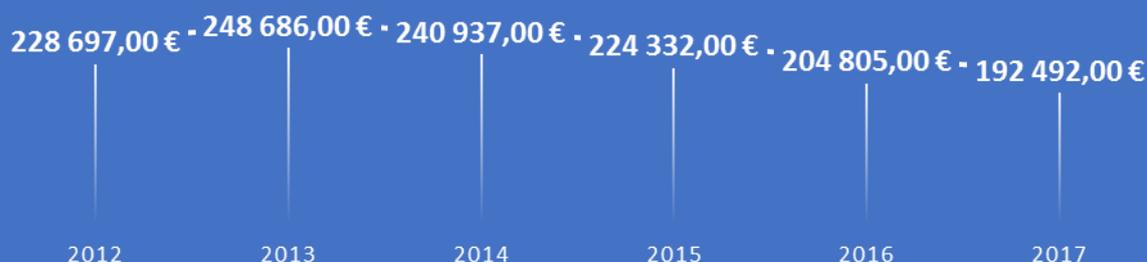
Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	7 432,07 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	72 432,07 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	928 730,22 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	65 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

14. Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 286 562,22	1 357 832,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		928 730,22
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 286 562,22	2 286 562,22
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 427 542,22	3 499 974,29
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	65 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 432,07	
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 499 974,29	3 499 974,29
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		5 786 536,51	5 786 536,51

DOTATIONS DE L'ETAT



RECETTES FISCALES



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	440 200,00		431 000,00	431 000,00	431 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	546 000,00		549 000,00	549 000,00	549 000,00
014	Atténuations de produits	96 920,00		96 920,00	96 920,00	96 920,00
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		178 600,00	178 600,00	178 600,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 263 120,00		1 255 520,00	1 255 520,00	1 255 520,00
66	Charges financières	24 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 312 120,00		1 284 020,00	1 284 020,00	1 284 020,00
023	Virement à la section d'investissement	810 416,07		1 002 542,22	1 002 542,22	1 002 542,22
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		810 416,07		1 002 542,22	1 002 542,22	1 002 542,22
TOTAL		2 122 536,07		2 286 562,22	2 286 562,22	2 286 562,22

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 286 562,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	90 300,00		89 340,00	89 340,00	89 340,00
73	Impôts et taxes	643 444,00		649 000,00	649 000,00	649 000,00
74	Dotations et participations	373 205,00		339 492,00	339 492,00	339 492,00
75	Autres produits de gestion courante	181 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 387 949,00		1 357 832,00	1 357 832,00	1 357 832,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 387 949,00		1 357 832,00	1 357 832,00	1 357 832,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 387 949,00		1 357 832,00	1 357 832,00	1 357 832,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

928 730,22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 286 562,22

Complexe du Rensou : 1 800 000 €
 Subventions : 699 000 € du Département et emprunt pour 1 091 000€
 Place d'Astarac : 1 260 000 €
 Subventions : 120 000 € du Département et 200 000 € de l'Etat
 Crèche : 200 000 €
 Subventions : 111 677 € de la CAF et 20 000 € de la MSA
 Divers bâtiment : 100 000 € (Recettes : 15 000 € de FAR)
 Voirie : 32 000 €
 Matériel divers : 20 000 €
 Travaux ONF : 25 000 €
 Ateliers municipaux : 7 902,22 €
 SSIAD : 90 000 € de recettes DETR 2014 à encaisser

Monsieur Francis ARTIGUE remarque que deux gros projets sont lancés simultanément.

Monsieur le Maire précise que le complexe du Rensou sera financé par emprunt pour la part non subventionnée de telle sorte que si l'équipement venait à être transféré à la communauté de communes bien qu'il s'agisse d'une salle polyvalente, la charge de l'emprunt serait également transférée.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE

15. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2017

Monsieur le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions de fiscalité communale en 2017 et de les fixer ainsi :

	Bases estimées en 2017	Taux 2016	Taux 2017	Produit fiscal estimé 2016
Taxe d'habitation	1 978 000 €	16,63 %	16,63 %	328 941 €
Taxe foncière (bâti)	1 429 000 €	10,77 %	10,77 %	153 903 €
Taxe foncière (non bâti)	27 600 €	42,81 %	42,81 %	11 816 €
CFE	366 600 €	25,05 %	25,05 %	91 833 €
				586 493 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

16. Demande de servitude pour l'installation d'un coffret électrique par ENEDIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du bureau d'études techniques d'ENEDIS de l'implantation d'un poste et d'un coffret électrique en limite de propriété communale. Il s'agit du transformateur qui alimentera les panneaux de la halle photovoltaïque sur l'esplanade de la gare. A cet effet, une convention de servitudes doit être signée entre ENEDIS et la commune. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°73 et 74 (7 rue Catherine Lay)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°770 (8 rue du 11 novembre 1918)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

19. Demande de financement pour l'aménagement d'un entrepôt pour la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées pour une subvention exceptionnelle pour le financement de l'aménagement d'un entrepôt à Bordères sur l'Echez. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Demande de subvention de fonctionnement de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Française des Sclérosés en Plaques

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Demande de subvention de fonctionnement du Pétanque Club Tournayais

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au Pétanque Club Tournayais de 320 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Demande de subvention de fonctionnement de l'association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à l'association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées de 50 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Demande de subvention de fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à l'ADIL, dont le montant est calculé par habitant, soit 310 € pour 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Demande de subvention de fonctionnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au CIDFF des Hautes-Pyrénées de 250 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Tour de France repassera par Tournay en 2017. Il évoque la proposition reçue concernant la location d'un écran géant de 12m² pendant le Tour de France, et propose que la mairie finance cet écran à hauteur de 50 %, dans l'hypothèse où un autre partenaire serait intéressé à cofinancer l'opération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 00h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 30 JUIN 2017

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 30 juin 2017, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,